

L'an mil huit cent vingt six le onze Mars à neuf heures du matin,
 En Comparu au Bureau municipal M^r Pierre Fayé Propriétaire Domicilié
 au hameau de chez Bernard Commune de Combiers; lequel a déclaré
 vouloir changer de Domicile et s'établir Dorénavant à Angoulême,
 De laquelle Déclaration il a requis acte, qui lui a été accordé à
 Combiers les jour moisi et au fusidit et à le Dis ficut Fayé Signé
 avec nous.

P. Fayé *Boucard*

L'an mil huit cent vingt six le quinze Mai le Maire et Bourgeois de la
 Commune de Combiers, partie de la vallette, arrondissement d'Angoulême,
 Dept. de La Charente; soussigné, ayant souvenu Notre conseil municipal
 et des dix plus haut imposés de ladite commune, à l'effet de délibérer
 sur le contenu de la circulaire de M^r le préfet de ce Département, en date
 du quatorze avril d^{ts}, ayant pour objet de consulter ledit conseil et dix plus
 haut imposés, à l'effet d'avoir leur avis, qui est, que la commune soit
 autorisée à s'imposer jusqu'à concurrence de la somme de quatre cent quarante
 sept francs, quarante trois centimes, qui avec celle de cinquante trois francs
 cinquante sept centimes, qui sont entre les mains du percepteur de ladite
 Commune, forme celle de trois cent francs, pour attires de traitement de
 garde champêtre pour dépenses de mil huit cent vingt six.

Hector Journe *Mazare* *Jacques* *Jacques*
Guangé *Amilien Lacaud* *Mercier* *Jacques*
Eugène Nouy *J. Debauche*
 Labouze *Leffé* *Lafond* *Armand*
Carullier *Boucard*